

Projet éolien des Rabaudières



Excellence environnementale & Energie locale



Edito

Chères habitantes et chers habitants,

La société Volkswind France, basée à Limoges, qui a développé, construit et qui exploite les Fermes éoliennes de Lusseray-Paizay le Tort, de Périgné ou encore de Saint-Martin les Melle, développe depuis 2018 un nouveau projet sur les communes de Marcillé, Fontivillié et Alloinay : La Ferme éolienne des Rabaudières.

Les premières études du site ont débuté en décembre 2021. Les résultats de ces dernières ont permis de définir les caractéristiques du projet éolien des Rabaudières, en adéquation avec les enjeux environnementaux et paysagers préalablement définis.

En avril 2023, un premier bulletin d'information a été distribué, présentant les zones du projet et les études en cours : étude environnementale, paysagère, acoustique et technique.

Ce premier bulletin d'information conviait, au mois d'avril, à une exposition portant sur la zone d'implantation potentielle du projet et les caractéristiques du territoire.

Par la suite, l'étude de plusieurs variantes d'implantation a permis de retenir une variante d'implantation finale qui vous est présentée dans les pages suivantes de ce bulletin d'information.

Ce projet a été déposé auprès des administrations en août 2023. La prochaine étape du projet consiste en la réalisation d'une enquête publique à laquelle vous pourrez contribuer.

Nous restons à votre écoute, et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

ENQUETE PUBLIQUE

du projet éolien des Rabaudières

du 30 septembre au 4 novembre 2024

Venez vous informer et donner votre avis !

Plus d'informations : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-les-rabaudieres>



Transition et Mix énergétique

La crise climatique actuelle ainsi que le souhait commun de tendre vers la transition énergétique vont augmenter nos besoins électriques dans les décennies à venir (transport, industrie, bâtiments résidentiels et tertiaires...). Pour assurer la sécurité d'approvisionnement du pays et développer un mix électrique totalement décarboné afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, une accélération du rythme d'installations d'EnR est aujourd'hui nécessaire.

La feuille de route nationale fixée pour les pouvoirs publics à travers le PPE à l'horizon 2028 prévoit d'atteindre 33,2 GW d'éolien installé sur l'ensemble du territoire français. Au 31 décembre 2023, le parc éolien installé en France représente 20,6 GW.

Cet objectif national est décliné dans chaque région à travers les différents SRADDET et tient compte du potentiel de chaque source d'énergie sur le territoire. L'objectif éolien du SRADDET Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030 est d'installer 4 500 MW d'éolien terrestre (1 658 MW installés au 31 mars 2023). La région Nouvelle-Aquitaine est la 3ème région éolienne de France.



Les étapes du projet

Pré faisabilité (3 à 6 mois)

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

Instruction du projet (10 mois)

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2020

2023-2024

Construction
(8 à 12 mois)

2025-2045

2045 ou +

2021-2023

2025

Conception du projet (12 mois)

- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats
- Réunion du comité de suivi
- Élaboration du projet final

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 11 juillet 2023
- Remise en état du site

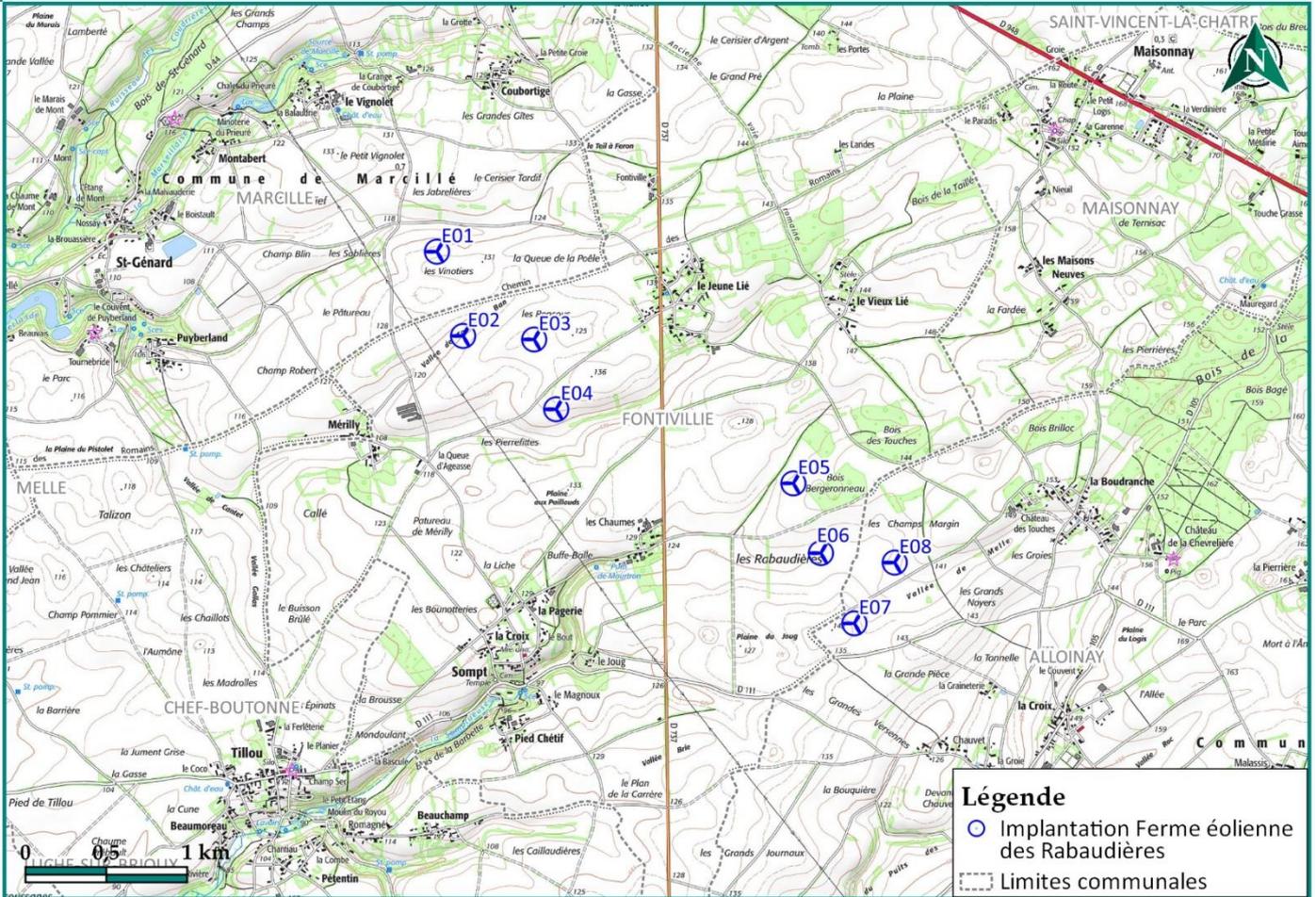
Présentation du projet



L'implantation du projet

Les études menées pendant plus d'un an ont permis de définir une implantation optimale selon des critères paysagers, environnementaux, acoustiques et techniques.

Le projet de la Ferme éolienne des Rabaudières est composé de 8 éoliennes

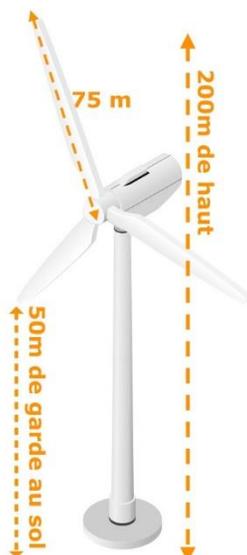


Choix du modèle d'éolienne

Une fois l'implantation validée, nous devons choisir un modèle d'éolienne. Ce dernier se base sur différents critères tels que les contraintes de hauteur de la zone de projet, la distance aux routes départementales, la silhouette du modèle (rapport hauteur en bout de pale et taille du rotor), le productible, l'insertion paysagère et environnementale.

D'un point de vue environnemental, il est important de favoriser une garde au sol (distance entre le sol et le bas de pale) suffisante pour permettre de réduire l'effet potentiel sur le transit des espèces volantes telles que les chauves-souris et les oiseaux.

Modèle d'éolienne retenu : éoliennes de 200 m de haut et 150 m de rotor



Plus de réponses à vos questions sur le livret "Pour y voir + clair : Le vrai / faux", du Ministère de la Transition Énergétique

Vos contacts privilégiés

Yann RICORDEL
Chargé de concertation
Téléphone : 05.55.48.38.97

Marie ROMMEL
Chargée d'études



Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES